

25 juin 2013

Présidence : Madame Christiane DUCHESNE, Premier Maire-adjoint

Etaient présents :

M. SOUDRY, Mme d'ESTEVE, M. BARATON, Mme MAIGNE, M. BISSDORFF, Mme NAPOLY, M. TURCK, Mme AUGERE, M. TEYSSIER (*Adjoints au Maire*), Mme ROGER, M. GUILLAUME (à partir du point 2), Mme BARBARO, M. FRANQUET, M. SCHNELL, Mme GRELU, M. BRILLANT, Mme LABORDE, Mme BOULANGEAT, M. LEFEBURE, Mme TRINIAC, Mme OJEDA-COLLET, M. DUFOUR, M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD (*Conseillers Municipaux*).

Absents et excusés : M. DELAPORTE, Maire, M. GUILLAUME (Point 1), M. GIBLAIN, M. FORGET, Mme MARADEIX, Mme DARRAS, M. FERRET, Mme DECKERT, M. CHAUMONT (conseillers municipaux).

Procurations :

M. GIBLAIN	à	Mme NAPOLY
M. FORGET	à	M. SOUDRY
Mme MARADEIX	à	Mme d'ESTEVE
Mme DARRAS	à	Mme TRINIAC
M. FERRET	à	Mme DUCHESNE
Mme DECKERT	à	Mme AUGERE
M. CHAUMONT	à	M. DELCOURT

Secrétaire de séance : Mme Sylvie d'ESTEVE (*Maire-adjoint*)

*

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

1. Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2013.

A l'UNANIMITE de membres présents et représentés: 33 voix

AFFAIRES FINANCIERES

2. Sous la présidence de Madame DUCHESNE,

Approuve le compte administratif 2012 de la Ville,

Affecte partiellement le résultat de la section de fonctionnement pour permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement à hauteur de 4 506 892,85 euros.

A la MAJORITE des membres présents et représentés :

Pour : 29

Contre: 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

3. Sous la présidence de Madame DUCHESNE,

Approuve le compte administratif 2012 du service de l'assainissement,

Procède à l'affectation partielle de la section de fonctionnement pour permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement à hauteur de 226 318,94 euros.

A la MAJORITE des membres présents et représentés :

Pour : 29

Contre : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

4. Dans le cadre du compte de gestion 2012 de la ville présenté par le Receveur Municipal :

- arrête sauf règlement par l'autorité compétente, les résultats et totaux des différentes sections budgétaires et budget annexé,
- prend acte de la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2012 par le Receveur n'appelle aucune observation ni réserve.

5. Dans le cadre du compte de gestion 2012 du service assainissement présenté par le Receveur Municipal :

- arrête sauf règlement par l'autorité compétente, les résultats et totaux des différentes sections budgétaires et budget annexé,
- prend acte de la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2012 par le Receveur n'appelle aucune observation ni réserve.

6. Procède aux inscriptions budgétaires nécessaires dans le cadre de la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 de la ville, qui s'élève à un montant global de 8 154 163,95 €. Afin de permettre l'équilibre des deux sections, il y a lieu de procéder à un virement de la section de fonctionnement au bénéfice de la section d'investissement à hauteur de 1 899 289,01 €.

A LA MAJORITE des membres présents et représentés :

Pour : 29

Contre : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

7. Procède aux inscriptions budgétaires nécessaires dans le cadre de la décision modificative n°1 du service de l'assainissement de l'exercice 2013, qui s'élève à un montant global de 632 172,73 €.

A LA MAJORITE des membres présents et représentés :

Pour : 29

Contre : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

8. Accorde au Receveur Municipal au titre de l'année 2012 l'indemnité de conseil et de budget, pour une prestation globale d'assistance et de conseil, se résumant ainsi :

- indemnité brute de conseil : 3 877,92 €
- charges sociales : 310,23 €
- soit une indemnité nette : 3 567,69 €

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix

9. Modifie le tableau des effectifs au 1^{er} juin 2013 pour faire suite aux différents recrutements intervenus, à la création du nouveau cadre d'emplois des infirmiers territoriaux et aux avancements de grade 2013.

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix

10. Approuve le protocole d'accord dans le cadre du différend opposant la ville à la société BAILLE suite aux désordres afférents aux joints de carrelage de la piscine Corneille, et autorise le Maire à le signer et à le mettre en œuvre.

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix

11.Désigne la société GERAUD et associés comme délégataire du service d'exploitation des marchés publics d'approvisionnement de la ville pour une durée de 5 ans et approuve la convention de délégation.

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix

12.Autorise M le Maire à signer avec la société France Claire, l'avenant n°1 au marché d'entretien des bâtiments communaux pour des prestations en plus-value annuelle de 8 776,69 €.

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix

AFFAIRES VIE SOCIALE ET FAMILLE

13.Prend acte du rapport annuel d'accessibilité 2012.

14.Décide d'attribuer les subventions suivantes : Aumônerie des Jeunes : 2 000 €, Comité local pour le logement autonome des jeunes de Versailles et ses environs : 1 000 €, Les petits pas du square : 300 €.

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix

15.Autorise M. le Maire à verser au CPEA, le solde la subvention municipale 2013 d'un montant de 43 660 € au titre de la prévention spécialisée.

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix

16.Approuve le maintien de l'accompagnement des projets pédagogiques dans les écoles publiques, et autorise M le Maire à signer avec des artistes ou des prestataires partenaires de l'école, des conventions d'intervention dans les écoles de la ville.

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix

17.Approuve le maintien de l'accompagnement des projets pédagogiques pour l'école Sainte-Marie, et autorise M le Maire à signer avec des artistes ou des prestataires partenaires de l'école, des conventions d'intervention pour cette école.

A LA MAJORITE des membres présents et représentés :

Pour : 30

Contre : 1 – M. CHAUMONT

Abstentions : 3 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

18.Décide de maintenir la gratuité de la carte de transport SCOL'R pour les familles, pour l'année 2012/2013 ainsi que pour l'année 2013/2014.

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix

19.Approuve les propositions d'activités de « l'école des arts » pour le soir après la classe durant l'année scolaire 2013/2014, approuve le montant de la participation des familles fixé à 95€ pour la saison, à raison d'une séance par semaine et autorise M le Maire à signer les conventions correspondantes.

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés

20.Arrête l'organisation des nuitées en accueil de loisirs durant les vacances scolaires, arrête la proposition d'une participation des familles sur la base de 15€ et arrête la dégressivité selon la politique tarifaire « famille plus ».

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

21.Confirme l'engagement de la commune dans une politique jeunesse et enfance volontaire au bénéfice des familles de la commune, autorise le Maire à entreprendre les démarches utiles en vue de solliciter toutes les aides financières possibles tant en investissement qu'en fonctionnement afin de reprendre les activités développées au titre du dernier contrat enfance jeunesse et d'en développer de nouvelles, précise que les actions nouvelles ne seront développées qu'à la condition de l'obtention d'aides financières de la Caisse d'allocations familiales (CAF), autorise le Maire à signer le contrat enfance jeunesse avec la CAF pour les années 2013 à 2016 dès que possible.

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

ANIMATION DE LA VILLE

22.A) Approuve le choix des spectacles et leurs prix d'achat pour la saison culturelle 2013-2014.

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix

B) fixe les tarifs de la saison culturelle 2013-2014.

A LA MAJORITE des membres présents et représentés

Pour : 29

Abstentions : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

23.Décide de maintenir les tarifs 2013-2014 pour la location des salons d'exposition.

A la MAJORITE des membres présents et représentés :

Pour : 29

Abstentions : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

24.Arrête les tarifs de la bibliothèque municipale à compter du 30 août 2013.

A la MAJORITE des membres présents et représentés :

Pour : 29

Abstentions : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

25.Décide d'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2013, les tarifs relatifs au secteur sports : entrées et location de la piscine, location des autres équipements sportifs (gymnases, stades), remplacement d'un badge du portail automatique du stade Duchesne ou d'une clé spéciale du gymnase Victor Hugo, inscription à l'activité « école des sports ».

A la MAJORITE des membres présents et représentés :

Pour : 29

Abstentions : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

26.Décide de donner mandat spécial à MM. Olivier DELAPORTE, Jean-Claude TEYSSIER, Daniel TURCK, Simone ROGER, Jean-Paul GUILLAUME, Carmen OJEDA-COLLET, Bernadette GRELU, pour représenter la ville aux cérémonies des 30 ans du jumelage qui auront lieu du 11 au 13 octobre 2013 à Beckum.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix

27.Décide de donner mandat spécial à MM. Daniel TURCK et Laurent DUFOUR, pour représenter la ville au Putt Tage qui aura lieu du 6 au 9 septembre 2013 à Beckum.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix

28.Décide d'attribuer une subvention de 400 € à l'association « Il était une fois La Celle Saint-Cloud ».

A la MAJORITE des membres présents et représentés :

Pour : 33 voix

Abstention : 1 – M. LEFEBURE

AFFAIRES TECHNIQUES

29.Approuve le projet d'avenant de transfert suite à l'opération de fusion simplifiée entre la société Orange France et France Telecom et autorise le Maire à le signer.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix

30. Autorise M. le Maire à signer avec la société Enerchauf l'avenant n°2 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux.

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix

31. Autorise M le Maire à signer avec la société Véolia, l'avenant n°1 au marché de maintenance et d'exploitation des installations de traitement d'eau de la piscine Corneille.

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix

32. Approuve le projet de convention entre le Département et la Ville de La Celle Saint-Cloud précisant les modalités de participation financière du Département à l'opération de déplacement de l'hydrant n°81, sous maîtrise d'ouvrage Ville, et autorise M le Maire à la signer.

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix

33. Autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de déclarations préalables pour les travaux d'isolation thermique et de remplacement de menuiseries des logements communaux.

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix

34.DECISIONS MUNICIPALES

35. PREND ACTE des décisions municipales prises par le Maire en vertu de la délégation qu'il a reçue par le Conseil Municipal, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : n° 2013.11 du 07.03.2013, n° 2013.12 du 22/03/2013, n° 2013.13 du 17/04/2013, n° 2013.14 du 18.04.2013, n° 2013.15 du 24.04.2013, n° 2013.16 du 27.05.2013.

36.INFORMATIONS DIVERSES

➤ Madame NAPOLY :

- Rappelle les manifestations organisées autour des fêtes de la ville :
 - Le samedi : démonstration de zumba par l'atelier de la MJC,
 - Présentation d'un extrait de la comédie musicale en cours de création « Rêves de Pierre » avec la participation de jeunes professionnels et jeunes Cellois
 - Tir du feu d'artifice
 - Le dimanche 10h30 – remise des médailles de la ville
 - Apéritif sur le parc de la Grande Terre
 - Après-midi animée par les centres de loisirs et des spectacles professionnels de rue.

➤ Monsieur BARATON :

- fait une déclaration pour informer les conseillers municipaux que :
 - Il « n'adhère plus à la politique menée, aux décisions prises et à leurs effets sur notre Ville »
 - « il est temps pour moi de me désolidariser de l'inaction, du manque de transparence, de l'absence de vision qui caractérise la gestion de notre Ville ».

➤ Madame RAUNET :

- Rappelle la demande de Mme DELAIGUE au sujet de l'installation d'une boîte aux lettres en mairie pour recevoir le courrier que les administrés adressent à la sécurité sociale.
Réponse Mme DUCHESNE : M le Maire a sollicité la sécurité sociale sur ce sujet, qui a apporté une réponse négative. Le courrier devra donc être posté. Les cartes vitales par contre, pourront être mises à jour dans les pharmacies.
- Signale que les voitures de la Poste sont souvent stationnées sur le parking réservé aux usagers alors qu'elles pourraient être garées dans le parking privé de la Poste. Cette situation entraînerait un manque de place pour les usagers âgés qui souhaitent se garer au plus près.

➤ Madame DELAIGUE :

- Souhaite savoir si la demande de mise à disposition d'un local faite par l'association Socioculturelle des Musulmans Cellois (ASMC) a été réglée.
Réponse M SOUDRY : La SIEMP a mis à disposition de l'association, un local d'artiste. Un bail a été conclu pour des activités culturelles et culturelles. Des travaux d'aménagement pour recevoir du public sont en cours. Dans quelques semaines, la commission de sécurité passera pour autoriser l'ouverture au public. Ce local étant restreint, l'association souhaite la mise à disposition de la Caravelle pour les grandes fêtes, ce qui leur a été accordé.

Demande pourquoi cet atelier d'artiste a été attribué à cette association par le ministère des affaires étrangères alors que l'activité de l'ASMC ne ressort pas du domaine culturel.

Réponse M. SOUDRY : C'est la ville de Paris qui a attribué directement ce local selon les conditions inscrites dans le bail. La ville n'a pas à intervenir

➤ Monsieur DELCOURT :

- Souhaite avoir des précisions sur la cession du Bois de Beauregard par la ville de Paris.
Réponse M. SOUDRY : Notre engagement dans cette cession n'est pas encore décidé. Les discussions avec la ville de Paris se poursuivent avec nos avocats respectifs car la situation juridique est assez complexe.

- Demande dans quel but, la ville souhaite acheter ce bois.
Réponse M. SOUDRY : Comme l'a déjà dit Monsieur le Maire, et si cette cession a lieu, c'est dans le but de préserver ce bois. D'importantes constructions sont prévues à VILLEVERT et le bois de Beauregard tout proche doit être protégé.

➤ Madame DELAIGUE :

- Souhaite avoir des précisions sur le programme immobilier et commercial prévu à Villevert.
Réponse M. SOUDRY : Nous ne suivons pas cette affaire directement puisque VILLEVERT est situé sur Louveciennes, mais nous savons que le Domaine de VILLEVERT a été racheté par UNIBAIL, promoteur qui détient également Parly II. Nous pensons qu'il souhaite valoriser son acquisition en y implantant des activités commerciales importantes mais nous ne connaissons pas précisément le projet.
- Souhaite des précisions quant à l'affichage d'opinion mis en place sur la ville, notamment où sont situés les panneaux d'opinion et quelles sont les conditions de superficie.
Réponse Mme NAPOLY et M. BERNARD : Nous avons sept panneaux d'affichage d'opinion sur la ville. Une liste pourra vous être transmise.
- Souhaite connaître l'évolution de la demande d'un local pour la permanence du CIO
*Réponse Mme AUGERE : un local de la SIEMP situé avenue du Parc a été loué par la ville et sera occupé par la mission locale et les permanences du CIO. Quelques travaux d'aménagement sont prévus pour que ce pôle soit opérationnel dès la rentrée.
Le CIO a des permanences également à l'intérieur des lycées pour sa partie orientation et conseil d'orientation pour les lycéens et pour la partie insertion, l'accompagnement des jeunes se fait à la Mission Locale ; c'est pour cela que la ville a œuvré pour regrouper ces deux organismes.*
- Informe du report d'une semaine par la MJC et la bibliothèque, des jeudis de la Rotonde, soit le 4 juillet.
- Demande le calendrier des séances de conseil municipal du 2^{ème} semestre.
Réponse Mme DUCHESNE : ce calendrier sera transmis dès confirmation par Monsieur le Maire.

Pour le Maire absent,

Christiane DUCHESNE
Premier Maire-adjoint